



MASTER 2 DROIT ECONOMIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

REGLEMENT PÉGAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques : Mehdi MEZAGUER / Nicolas PIGEON
Maîtres de conférences en droit public

Le parcours « Droit économique de l'Union européenne » a pour objectif de former des juristes spécialisés et de haut niveau en droit de l'Union européenne, aptes à utiliser leurs connaissances de cet ordre juridique dans différents contextes, que ce soit au sein des institutions, des entreprises, des ONG, des cabinets d'avocats ou encore de la magistrature. Il s'agit en effet de former de véritables juristes européens, spécialisés notamment dans les très nombreuses questions de droit économique que suscite l'intégration du marché intérieur de l'Union européenne.

Dans cette optique, la formation entend tenir compte des besoins réels de tous les acteurs du droit de l'Union européenne afin de former des juristes à même d'y répondre dans les plus brefs délais. Le parcours répond en effet à une véritable demande dans les cabinets d'avocats, de conseils, dans les entreprises, dans les organisations professionnelles, dans les cabinets de relations publiques, dans les administrations nationales et internationales, pour ne citer que quelques-uns des débouchés offerts.

Pour tirer le meilleur partie de l'indispensable complémentarité entre les aspects pratiques et théoriques, la formation fait intervenir aussi bien des enseignants-chercheurs que des praticiens, qu'ils soient avocats, fonctionnaires exerçant dans les institutions de l'Union ou juristes d'entreprise.

Organisation :

La durée de la formation sur une année universitaire est de 231 heures effectives de cours, hors stage. Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est divisé en deux semestres. Les enseignements du premier semestre se composent de trois unités d'enseignement : la première vise à transmettre aux étudiants les bases théoriques indispensables pour comprendre les phénomènes de circulation et de mobilité au sein de l'ordre juridique européen. La deuxième a pour objectif l'approfondissement de la connaissance des techniques juridiques d'organisation du marché européen, sur le plan interne et sur celui de l'action extérieure. La troisième unité du premier semestre se compose deux enseignements de méthodologie relatifs, pour le premier, au stage et au mémoire, et, pour le second, au concours européen de plaidoirie *European Law Moot Court competition*.

Le second semestre porte essentiellement sur le projet professionnel et de recherche de l'étudiant mais il contient également des enseignements de spécialisation. La première unité est un programme approfondi relatif aux procédures et contentieux applicables aux affaires européennes. L'unité suivante est relative à l'étude de réglementations spécifiques d'organisation du marché : la protection des consommateurs, les réglementations environnementales, le droit international et européen de la propriété intellectuelle (le cours, dispensé en anglais, est intitulé : *international and european intellectual property law*), le droit du lobbying et, enfin, le droit social. La troisième unité est relative aux dispositifs de financements de l'Union européenne. Elle comporte deux matières : aides et financements de l'Union européenne (financements internes à l'Union) et financements européens de la coopération au développement (financements dans le cadre de l'action extérieure de l'Union). La quatrième et dernière unité de ce second semestre est entièrement consacrée au projet professionnel de l'étudiant, qu'il s'agisse d'un stage ou d'un mémoire de recherche.

Débouchés :

Les perspectives professionnelles sont placées au premier plan des objectifs à atteindre par l'équipe enseignante. Les futurs diplômés peuvent envisager les professions suivantes : juriste auprès des institutions européennes, fonctionnaire national ou international (fonction publique nationale, de l'Union européenne ou d'une autre organisation internationale, ou encore dans les services européens des collectivités territoriales), juriste auprès d'organisations non gouvernementales, juriste en entreprise, avocat spécialisé, magistrat, membre de cabinets de conseil et de lobbying. Le master s'appuie également sur un réseau d'anciens étudiants et d'enseignants actifs dans formation, notamment par le biais d'un groupe sur le réseau LinkedIn :

(<https://www.linkedin.com/company/76569455/admin/>)

De plus, le parcours offre aux étudiantes et aux étudiants des connaissances solides qui peuvent servir à poursuivre une formation en passant des concours administratifs, ou à s'inscrire dans des classes préparatoires au métier d'avocat (IEJ) ou aux concours de la magistrature (permettant l'accès à l'ENM).

Enfin, compte tenu de sa dimension théorique, le parcours permet aussi aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur formation à l'Université dans le cadre d'un doctorat.

Adossement à la recherche :

Master adossé au LADIE (Laboratoire de droit international et européen)

Les + de la formation :

Possibilité de suivre le Master en alternance ou en formation continue.

Formation complète sur le droit du marché européen

Participation au célèbre concours de plaidoirie européen « European Law Moot Court Competition (ELMC) » et à la clinique juridique AJIRE.

Interventions complémentaires d'enseignants et de praticiens du droit de l'Union européenne de haut niveau

L'adossement au LADIE donne accès à des conférences régulières en droit international et européen

Compétences :

- Aptitude à accompagner les entreprises, les collectivités publiques, les organisations non gouvernementales et les associations dans la maîtrise des législations de l'Union européenne.
- Prévention des risques liés à la méconnaissance des réglementations européennes.
- Capacité à anticiper les changements normatifs issus de l'Union européenne.
- Gestion des contentieux liés à l'application et à l'interprétation du droit de l'Union européenne.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » s'adresse aux étudiantes et aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence en droit international et/ou européen, en droit public économique ou en droit des affaires, sans être totalement fermé aux autres spécialités. Le parcours des candidats doit être cohérent, en ce qui concerne les matières suivies, la maîtrise du français et de l'anglais et la volonté de poursuivre l'étude approfondie des matières centrales du droit de l'Union européenne, en particulier dans ses aspects liés au marché. La formation est également ouverte aux diplômés d'autres formations qui justifient de solides prérequis. Le parcours est ouvert aux candidats en formation continue et à l'alternance. L'admission se fait par sélection sur dossier.

Dépôt de dossier via la plateforme eCandidat : télécharger les documents nécessaires (photo d'identité récente, copie du passeport (ou carte d'identité), derniers diplômes et détail des cours et notes, lettre de motivation en français ou en anglais, CV en français ou en anglais et, éventuellement, une ou deux lettres de référence (en anglais ou français).

Formation initiale
Formation continue
Formation en alternance

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit économique de l'Union européenne se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Approche théorique de la circulation et des mobilités					6
ECUE : Théorie de la circulation dans l'UE	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
ECUE : Citoyenneté et mobilité des personnes dans l'UE	20 heures CM	2	CT écrit	3 heures	
UE : Organiser le marché de l'Union européenne					6
ECUE : Action économique extérieure de l'Union européenne CM	15 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Action économique extérieure de l'Union européenne TD	15 heures TD	1	CC		
ECUE : Droit de la concurrence de l'UE	15 heures CM	1	CT écrit	3 heures	
ECUE : Droit des aides d'Etats	20 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit du marché unique numérique	15 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					18
ECUE : Méthodologie de la recherche et du stage	10 heures CM	1	CC		
ECUE: European Moot Court competition	10 heures CM	2	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Heures enseignements	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE : Maîtriser le système juridictionnel européen					6
ECUE : Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes	20 heures CM	2	CC		
UE : Réglementation de l'UE spécialisées					6
ECUE : Droit européen de la consommation	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit européen de l'environnement	15 heures CM	1	CC		
ECUE : <i>Protection of intellectual Property and data</i>	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit européen du lobbying	10 heures CM	1	CC		
ECUE : Droit social de l'UE	15 heures CM	1	CC		
UE : Aides et financements européens					6
ECUE : Aides et financements européens	15 heures CM	1	CC		
ECUE : Politique européen de coopération au développement	20 heures CM	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche					12
ECUE : Stage OU		4			
Mémoire		4			

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.) L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de ratrappage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20